

CONTEXTE

La grippe touche chaque année entre 2 et 6 millions de personnes. Elle a été responsable en 2022-2023 de près de 2,1 millions de consultations et environ 15 000 hospitalisations après passage aux urgences (sur 110 000 passages) ; Source : Santé Publique France. Cette infection respiratoire aiguë contagieuse reste dangereuse pour les personnes à risque.

Le virus Sars-Cov-2 demeure imprévisible et représente toujours un risque important pour les populations à risque.

En 2023, la Haute Autorité de Santé a recommandé que les deux campagnes de vaccination soient organisées de manière concomitante.

Les campagnes de vaccination contre la grippe et le Covid-19 s'adressent, toutes les deux, aux personnes les plus exposées aux risques de complications graves dont la liste est définie dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales de l'année en cours.

En effet, **la mortalité due à la grippe saisonnière et au Covid-19** concerne essentiellement les sujets vulnérables : les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes ayant des facteurs de risque de forme grave (maladies chroniques, sujets immunodéprimés, femmes enceintes, etc). Malgré cette donnée connue, la population à risque de formes graves n'est pas suffisamment vaccinée. En 2022-2023, le taux de couverture vaccinale contre la grippe était de 51,2% pour l'ensemble de la population à risque, avec des disparités importantes selon les cibles et les territoires. Ce taux est en baisse par rapport à la campagne précédente (51,5%).

Concernant la couverture vaccinale contre le Covid-19, pour la campagne automnale 2023-2024 : du 2 octobre au 24 décembre 2024, elle était estimée à 26.9% pour les 65-79 ans et de 34.2% pour les 80 ans et plus.

L'augmentation de la couverture vaccinale passe par un effort de pédagogie et de conviction des personnes concernées. Face à une certaine lassitude vaccinale observée lors des dernières campagnes, l'appel à projets a pour objectif de mettre en œuvre au niveau local des actions de proximité.

OBJECTIFS

Informier les populations à risque sur la vaccination et le parcours vaccinal :

- Rappeler les cibles de la vaccination contre la Grippe et le Covid-19,
- Expliquer la possibilité de vaccination concomitante grippe Covid-19,
- Expliquer le parcours vaccinal et l'offre de vaccination grippe et Covid-19 sur le territoire.

Développer des actions pédagogiques visant à :

- Expliquer les dangers de la grippe et du Covid-19 lorsqu'on est à risque de développer une forme grave et l'intérêt de la vaccination pour se protéger des complications et protéger les autres,
- Agir sur l'hésitation vaccinale, agir sur les freins et les leviers, les idées reçues sur la vaccination et le vaccin, pour augmenter la confiance et le recours à la vaccination,
- Améliorer la compréhension et favoriser la bonne application des gestes barrières.

Ces actions devront contribuer à réduire les écarts entre les territoires et les cibles en :

- Développer des actions dans les territoires sous vaccinant par rapport à la couverture vaccinale nationale,
- Porter une attention particulière aux territoires à faible densité médicale.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS RETENUS

Les actions qui répondront aux objectifs stratégiques suivant pourront être financées :

- Soutenir et encourager, les personnes éligibles et les professionnels de santé à se faire vacciner contre la grippe saisonnière afin de favoriser la progression de la couverture vaccinale des personnes à risque,
- Soutenir et encourager les personnes éligibles à se faire également vacciner contre le Covid-19 lors de la campagne automnale, **en installant le réflexe annuel de vaccination,**
- Accompagner, et resituer l'enjeu des gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.
- Favoriser un apprentissage durable et adapté à la situation épidémiologique des gestes barrières dans la vie quotidienne et l'adhésion de la population.

STRUCTURES ELIGIBLES

Associations, MSP (en dehors des missions de prévention déjà rémunérées dans le cadre de leur ACI)

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Population cible :

① Actions de soutien à la vaccination grippe et à la vaccination Covid-19

- Prioritairement, les personnes éligibles à la vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19.

Une attention particulière est à porter aux personnes de la cible :

- Dont la couverture vaccinale est globalement insuffisante pour l'ensemble de la cible : jeunes seniors 65-69 ans, enfants et adultes de moins de 65 ans atteints de maladies chroniques, femmes enceintes dont la couverture vaccinale demeure très faible.
- Qui n'ont pas été vaccinées contre la grippe la saison précédente. Une attention particulière est à porter à cette catégorie car en effet l'écart de couverture vaccinale entre les primo vaccinants (personnes de la cible n'ayant recouru à la vaccination au cours des 2 précédentes campagnes) et les non primo vaccinants dont la vaccination devient une habitude est particulièrement important : 10% de personnes non primo vaccinées versus 90% chez les non primo vaccinées.
- Résidant dans des territoires sous-vaccinants au regard de la couverture vaccinale nationale,
- Socialement défavorisées (isolement géographique, social, faible accès au numérique, conditions de vie et d'hébergement collectif ou précaire, moindre recours aux soins, difficultés de compréhension et d'accès à l'information).

- **Secondairement, les professionnels de santé pour lesquels la vaccination est recommandée et qui sont en première ligne pour convaincre leurs patients de se faire vacciner.**

② Actions d'accompagnement à l'observance des gestes barrières auprès des populations socialement défavorisées.

- Les personnes pour lesquelles une action de soutien de la vaccination est menée,
- Les personnes socialement défavorisées à l'exception du milieu scolaire et universitaire.

Lieux de réalisation :

Ces actions sont susceptibles d'être réalisées dans différents lieux de vie, espaces publics ou privés, et institutions fréquentées par les publics prioritaires :

- Municipalités, CCAS, quartiers prioritaires de la ville,
- Structures accueillant des personnes éloignées du soin et de la prévention (associations d'aide aux personnes en difficulté, maisons de quartier, résidences sociales),
- Structures accueillant des séniors : résidences autonomie, EHPAD,
- Associations de patients éligibles à la vaccination,
- Ateliers collectifs maternité organisés par l'AM,
- Structures d'aide à domicile,
- Consultations de PMI....

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La fiche projet est à remplir et à retourner **au plus tard le mardi 2 avril 2024**

A l'adresse mail : 755.promotion.sante.cpam-marseille@assurance-maladie.fr